

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 10 juin 2019 à 19 h, sont présents :

Monsieur Serge Paquin
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Madame Danie Blais

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) :

Madame Renée-Claude Pichette

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général est également présent.

RÉSOLUTION : 2019-06-198 Ouverture de la séance

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 10 juin 2019. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-199 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les sujets suivants:

- Vente des biens mis à l'encan du 7 juin 2019;
- Félicitations aux organisateurs de la Course du Maire;
- Félicitations aux organisateurs et aux bénévoles du Relais pour la vie Portneuf.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

**Rapport du maire et des membres du conseil
sur les activités municipales du mois de mai
2019**

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales du mois de mai 2019 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

**RÉSOLUTION : 2019-06-200 Autorisation du paiement des comptes du
mois de mai 2019**

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes du mois de mai 2019 qui se détaillent comme suit:

| | |
|---|------------------------|
| Service de la dette : | 0,00 \$ |
| Service de la paie : | 248 737,01 \$ |
| Dépenses incompressibles : | 82 235,77 \$ |
| Comptes à payer et prélèvements automatiques : | 785 482,78 \$ |
| Total : | 1 116 455,56 \$ |

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-201

Mandat à la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l'immeuble situé au 260 à 262, avenue Jacques-Cartier

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l'immeuble situé au 260 à 262, avenue Jacques-Cartier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l'immeuble situé au 260 à 262, avenue Jacques-Cartier (N° Matricule : 0971-72-1347) soit les lots 3 509 298 et 3 509 299 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-202

Mandat à la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l'immeuble situé au 321, avenue Kernan

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l'immeuble situé au 321, avenue Kernan;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l'immeuble situé au 321, avenue Kernan (N° Matricule : 0971-95-7243) soit le lot 3 509 477 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-203

Mandat à la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l'immeuble situé au 230, rue Belleau

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l'immeuble situé au 230, rue Belleau;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l'immeuble situé au 230, rue Belleau (N° Matricule : 1171-74-5480) soit le lot 3 706 401 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-204

Mandat à la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l'immeuble situé sur la rue Belleau

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l'immeuble situé sur la rue Belleau;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l'immeuble

situé sur la rue Belleau (N° Matricule : 1171-96-2162) soit le lot 6 017 234 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-205

Mandat à la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l'immeuble situé sur la rue Emond

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l'immeuble situé sur la rue Emond;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l'immeuble situé sur la rue Emond (N° Matricule : 1171-96-8520) soit le lot 6 017 236 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-206

Mandat à la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l'immeuble situé au 308, rue Lortie

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l'immeuble situé au 308, rue Lortie;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l'immeuble situé au 308, rue Lortie (N° Matricule : 1371-61-8223) soit le lot 4 365 222 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-207

Participation financière au service de transport adapté de Portneuf pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

CONSIDÉRANT QUE le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1er juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona a pris part au renouvellement de cette entente de services selon la résolution numéro 2018-12-524;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE la municipalité confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2019;

QUE la municipalité confirme sa participation financière annuelle pour 2019 au montant de 14 034,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-208

Acceptation des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 13 et 27 mai 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 13 et 27 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-209

Avis de motion – Règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Donnacona

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Danie Blais, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Donnacona.

RÉSOLUTION : 2019-06-210

Dépôt du projet de règlement – Règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Donnacona

Conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, Danie Blais dépose le projet de règlement numéro V-579 intitulé : Règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Donnacona.

RÉSOLUTION : 2019-06-211

Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de réaliser des travaux de réparation du réservoir d'eau potable numéro 1 à l'usine de filtration

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Sylvie Lambert, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un Règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de réaliser des travaux de réparation du réservoir d'eau potable numéro 1 à l'usine de filtration;

Conformément au 2^e alinéa de ce même article, Sylvie Lambert, dépose le projet de règlement numéro V-580 intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de réaliser des travaux de réparation du réservoir d'eau potable numéro 1 à l'usine de filtration.

RÉSOLUTION : 2019-06-212

Avis de motion et dépôt du projet de règlement – règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Danie Blais, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie en vue de remplacer le règlement municipal uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie;

Conformément au 2^e alinéa de ce même article, Danie Blais, dépose le projet de règlement numéro RMU-2019 intitulé : règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

RÉSOLUTION : 2019-06-213**Octroi du contrat d'une durée de 5 ans pour la location de photocopieurs multifonctions**

CONSIDÉRANT QUE pour les besoins des différents services de la Ville en matière d'impression, de numérisation et de photocopies, il est nécessaire que la Ville loue des appareils multifonctions;

CONSIDÉRANT QUE pour des soucis d'efficacité, la Ville souhaite regrouper la location de ces équipements auprès du même fournisseur pour l'ensemble des services de la Ville ainsi qu'uniformiser la date de fin de l'ensemble de ces contrats;

CONSIDÉRANT les propositions reçues de quatre (4) fournisseurs pour la location et l'entretien d'appareils multifonctions pour les besoins de la Ville pour une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT le règlement numéro V-578 sur la gestion contractuelle de la Ville de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

D'octroyer le contrat de location et d'entretien de photocopieurs multifonctions pour une durée de cinq (5) ans à Toshiba pour un montant total pour l'ensemble de la durée du contrat de 74 301,41 \$ auquel s'ajoutent les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-214**Octroi du mandat de services professionnels pour l'analyse future et l'élaboration de solutions pour la collecte des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration de son plan de gestion des débordements, la Ville doit procéder à l'analyse future et l'élaboration de solution pour la collecte des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les services d'une firme d'ingénierie sont requis pour procéder à cette analyse;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Tetra Tech QI inc. du 23 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro V-578 sur la gestion contractuelle permet à la Ville d'octroyer ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

D'octroyer le contrat pour l'analyse future et l'élaboration de solutions pour la collecte des eaux usées à Tetra Tech QI inc. pour un montant de 25 000 \$ auquel s'ajoutent les taxes applicables selon les conditions prévues dans l'offre de service de Tetra Tech QI inc. ainsi que dans la demande d'offre de service préparé par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-215**Congédiement du surveillant de parcs**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-05-168 du 13 mai 2019 par laquelle le conseil municipal procédait à l'embauche de monsieur David Dionne à titre de surveillant de parcs au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à titre d'employé temporaire en probation;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De procéder au congédiement de monsieur David Dionne à titre de surveillant de parcs au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-216

Nomination au poste de directeur général adjoint, directeur des services juridiques et de greffier

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona est en constante croissance;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers en ressources humaines (recrutement, embauche, affectation, négociation, etc.) occupent maintenant une place très importante en cette période de pénurie de main d'œuvre en plus des nombreux dossiers de planification, organisation, direction et contrôle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent de nommer un directeur général adjoint afin de seconder le directeur général dans ses fonctions et de remplacer celui-ci lors de ses absences (vacances, congés, maladie, etc.);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

DE nommer Me Pierre-Luc Gignac, greffier, au poste de directeur général adjoint, directeur des services juridiques et greffier et de fixer la rémunération de Me Gignac à 100 % du maximum de l'échelle salariale fixée pour le poste de directeur général adjoint, directeur des services juridiques et greffier;

QUE le salaire ainsi que les conditions de travail applicables à Me Gignac sont décrits dans le Manuel de l'employé-cadre;

QUE la date effective de l'entrée en fonction de Me Gignac à ce poste est le 30 juin 2019;

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-217

Aide financière - Salon bedaines et bambins

CONSIDÉRANT la tenue le 21 septembre prochain de la 6^e édition du Salon bedaines et bambins au centre Alliance-Donnallie de Donnacona;

CONSIDÉRANT la correspondance du 6 mai 2019 par laquelle la directrice du salon sollicite une aide financière de la Ville pour la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

D'autoriser une aide financière de 229,95 \$ à l'organisation du Salon bedaines et bambins du 21 septembre prochain;

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs à verser cette aide financière sur réception de la confirmation du paiement du coût de la location du centre Alliance-Donnallie;

D'autoriser une dépense de 229,95 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-218

Aide financière - Leucan dans le cadre du Défi têtes rasées

CONSIDÉRANT la tenue le 13 mai 2019 du Défi têtes rasées de Leucan de la grande région de Portneuf;

CONSIDÉRANT la correspondance du 13 mai dernier de monsieur Éric Tessier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

De verser une aide financière de 200 \$ à Leucan dans le cadre du Défi têtes rasées;

D'autoriser une dépense de 200 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

RÉSOLUTION : 2019-06-219

Vente des biens mis à l'encan du 7 juin 2019

CONSIDÉRANT la tenue le 7 juin 2019 d'un encan au garage municipal afin de procéder à la vente de biens détenus par la Ville;

CONSIDÉRANT la liste des soumissionnaires jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et les prix soumissionnés pour chacun des articles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu de vendre les articles tels que décrits aux soumissionnaires ayant déposé la meilleure offre pour chacun des articles mentionnés à la liste jointe.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-220

Félicitations aux organisateurs de la Course du Maire

CONSIDÉRANT la tenue le 2 juin dernier de la 5^e édition de la Course du Maire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de féliciter les organisateurs de la 5^e édition de la Course du Maire pour l'organisation de l'événement ainsi que pour le succès remporté par celui-ci

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-06-221

Félicitations aux organisateurs et bénévoles du Relais pour la vie Portneuf

CONSIDÉRANT la tenue le 8 et le 9 juin du Relais pour la vie Portneuf au profit de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un tel événement ne serait pas possible sans l'implication des organisateurs et des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de féliciter les organisateurs et les bénévoles du Relais pour la vie Portneuf pour l'organisation de l'événement ainsi que pour le succès remporté par celui-ci

Adoptée à l'unanimité

Liste de la correspondance - mai 2019

Dépôt de la liste de la correspondance du mois de mai 2019.

RÉSOLUTION : 2019-06-222 Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 54.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé,
maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier

Secrétaire